

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut-Rhin
Canton de Wittenheim
Ville de Staffelfelden



ARRETE DU MAIRE N° 82 / 2021

COMPLETANT LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION A STAFFELFELDEN

LE MAIRE DE LA COMMUNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2542-1, L 2213-1 et 2 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R 413-14 et R 413-14-1 ;

VU l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;

VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} Partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

CONSIDERANT la vitesse excessive des véhicules sur la rue du 4 Février dans sa traversée ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour l'intérêt majeur de la sécurité publique de mettre en place une limitation de la circulation à 30km/h entre le n° 12 et le n° 28 de la rue du 4 Février et dans l'Allée de l'Ecole y compris le parking de l'école Jules Verne ;

ARRETE

Article 1 :

Le présent arrêté limitera la zone comprise entre le n° 12 et le n° 28 de la rue du 4 Février et dans l'Allée de l'Ecole y compris le parking de l'école Jules Verne à 30 km/h.

Article 2 :

Une limitation de vitesse à 30 km/h maximum est instaurée sur la rue du 4 Février et dans l'Allée de l'Ecole.

La zone s'étend entre le n° 12 et le n° 28 de la rue du 4 Février et dans l'Allée de l'Ecole y compris le parking de l'école Jules Verne.

Article 3 :

La zone 30 est matérialisée en début par un panneau B14 et en fin par un panneau B33.

Article 4 :

Les panneaux de signalisation réglementaire seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 5 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 :

Les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wittelsheim
- Les Brigades Vertes
- CPI – M. SIEVERS - STAFFELFELDEN
- Dossier.

Fait à Staffelfelden, le 4 mai 2021



Le Maire,
Thierry BELLONI